

numéro

19

*Revue d'***HISTOIRE MARITIME**

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

*Les Amirautés en France et outre-mer
du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*

Dossier. Alain Morgat – 979-10-231-1401-0



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 979-10-231-0568-1

PDF complet – 979-10-231-1394-5

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1395-2

Dossier. Introduction – 979-10-231-1396-9

Dossier. Éric Barré – 979-10-231-1397-6

Dossier. Mathias Tranchant & Sébastien Hamel – 979-10-231-1398-3

Dossier. Gérard Le Bouëdec & Sylviane Llinares – 979-10-231-1399-0

Dossier. Gilbert Buti – 979-10-231-1400-3

Dossier. Alain Morgat – 979-10-231-1401-0

Dossier. Alan James – 979-10-231-1402-7

Dossier. André Zysberg – 979-10-231-1403-4

Dossier. Édouard Delobette – 979-10-231-1404-1

Dossier. Raymonde Litalien – 979-10-231-1405-8

Dossier. Jean Pierre Chrestien – 979-10-231-1406-5

Dossier. Jacques Peret & Thierry Sauzeau – 979-10-231-1418-8

Dossier. Gilbert Larguier – 979-10-231-1407-2

Dossier. Michel Aumont – 979-10-231-1408-9

Dossier. Sylvain Coindet – 979-10-231-1409-6

Dossier. Silvia Marzagalli & Christian Pfister-Langanay – 979-10-231-1410-2

Dossier. Christian Pfister-Langanay – 979-10-231-1411-9

Dossier. Thierry Sauzeau – 979-10-231-1412-6

Dossier. Christian Borde – 979-10-231-1413-3

Varia. Daniel Castillo Hidalgo & Bruno Marnot – 979-10-231-1414-0

Varia. Alain Blondy – 979-10-231-1415-7

Positions de thèses – 979-10-231-1416-4

Comptes-rendus – 979-10-231-1417-1

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois (Issigeac),
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME
n° 19 • 2014/2

Les amirautés en France
et Outre-mer du Moyen Âge
au début du XIX^e siècle



REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline, Gérard Le Bouëdec & Jean-Pierre Poussou

La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790 [n° 1]

L'Histoire maritime à l'époque moderne [n° 2-3]

Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle) [n° 4]

La Marine marchande française de 1850 à 2000 [n° 5]

Les Français dans le Pacifique [n° 6]

Les Constructions navales dans l'histoire [n° 7]

Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles [n° 8]

Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge [n° 9]

La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation [n° 10-11]

Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux [n° 12]

La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle [n° 13]

Marine, État et politique [n° 14]

Pêches et pêcheurie en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours [n° 15]

La Puissance navale [n° 16]

Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle) [n° 17]

Travail et travailleurs maritimes, XVIII^e-XX^e siècle : du métier aux représentations [n° 18]

SÉRIE « BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799)

Épisode de la vie scientifique du XVIII^e siècle

Jean Mascart

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou	7
---------------------------	---

I. DOSSIER

LES AMIRAUTÉS EN FRANCE ET OUTRE-MER DU MOYEN ÂGE AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

Introduction

Gérard Le Bouëdec & Sylviane Llinares	11
---	----

Notes sur l'Amirauté de France en Normandie au Moyen Âge

Éric Barré	21
------------------	----

Le déploiement de l'Amirauté de France à La Rochelle à la fin du Moyen Âge

Mathias Tranchant & Sébastien Hamel	33
---	----

De l'amirauté de Bretagne aux amirautés en Bretagne

Gérard Le Bouëdec & Sylviane Llinares	49
---	----

De l'amirauté de Provence aux amirautés provençales (XIII^e-XVIII^e siècle)

Gilbert Buti	77
--------------------	----

Le traité sur l'Amiral de France de La Popelinière

Alain Morgat	97
--------------------	----

Une époque sans amiral : les grands maîtres de la navigation, 1626-1669

Alan James	109
------------------	-----

La vie quotidienne en mer d'après les rapports du siège d'Amirauté de Honfleur au XVII^e siècle

André Zysberg	119
---------------------	-----

L'enquête des amirautés de 1665 en France à travers deux études de cas : le Bourg-d'Ault et Saint-Valéry-sur-Somme

Édouard Delobette	137
-------------------------	-----

L'amirauté de Guyenne à Bordeaux aux XVII^e et XVIII^e siècles : son implication dans le commerce canadien

Raymonde Litalien	147
-------------------------	-----

	Les sièges de l'amirauté en Nouvelle-France :	
	Bretons et Normands face à l'administration et à la justice maritimes	
	Jean-Pierre Chrestien (†)	159
	Les amirautés du Centre-Ouest aux Temps modernes	
	Jacques Pêret & Thierry Sauzeau	181
	Les amirautés du Languedoc et du Roussillon	
	Gilbert Larguier	201
	Le fonctionnement de l'amirauté de Granville et ses rapports avec l'armement maritime au XVIII ^e siècle	
	Michel Aumont	223
	Naufrages et accidents maritimes dans l'amirauté de Cornouaille au XVIII ^e siècle	
	Sylvain Coindet	233
4	Les pratiques administratives des amirautés du XVIII ^e siècle, entre spécificité locale et uniformisation : L'exemple de la gestion des congés	
	Silvia Marzagalli & Christian Pfister-Langanay	259
	La vie maritime normande à travers les droits de l'Amirauté (1780-1791)	
	Christian Pfister-Langanay	281
	De l'amirauté à l'inscription maritime, « L'estran compliqué » de la Saintonge maritime (1760-1865)	
	Thierry Sauzeau	301
	L'héritage des amirautés et les nouvelles juridictions dans la première moitié du XIX ^e siècle	
	Christian Borde	321
	Bibliographie sur les amirautés et leur environnement	339

II

VARIA

	La première modernisation portuaire au Sénégal : le rôle fondateur de Dakar (1880-1939)	
	Daniel Castillo Hidalgo & Bruno Marnot	347
	Lampédouse aux XVIII ^e et XIX ^e siècles	
	Alain Blondy	371

III POSITIONS DE THÈSES

Résumé de mémoire original d'habilitation Thierry Sauzeau.....	393
Construction navale traditionnelle et mutations d'une production littorale en Provence, Fin XVIII ^e -début XX ^e siècle Laurent Pavlidis	397
Mémoires et thèses d'histoire maritime soutenus en 2012 et 2013	401

IV COMPTES RENDUS

Éric Guerber et Gérard Le Bouëdec (dir.), <i>Gens de mer. Ports et cités aux époques ancienne, médiévale et moderne</i>	405
Pierre Prétou et Denis Roland (dir.), <i>Fureur et cruauté des capitaines en mer</i>	407
Philippe Haudrère, <i>Les Français dans l'océan Indien, XVII^e-XIX^e siècle</i>	408
Gilbert Buti et Philippe Hrodej (dir.), <i>Dictionnaire des corsaires et pirates</i>	410
Jacques Charpy, avec la collaboration de Marc Fardet, préface de Denis Woronoff, <i>Un ingénieur de la Marine au temps des Lumières. Les carnets de Pierre Touffaire (1771-1794)</i>	412
Bruno Marnot, <i>Le Refus du déclin : le port de Bordeaux au XIX^e siècle</i>	413
Éric Chaumillon, Emmanuel Garnier, Thierry Sauzeau, <i>Les Littoraux à l'heure du changement climatique</i>	419
Christophe Cérino, Michel L'Hour et Éric Rieth (dir.), <i>Archéologie sous-marine. Pratiques, patrimoine, médiation</i>	421

I. DOSSIER

**Les amirautés en France et Outre-mer
du Moyen Âge au début du XIX^e siècle**

LE TRAITÉ SUR L'AMIRAL DE FRANCE DE LA POPELINIÈRE

Alain Morgat

Service historique de la Défense, Rochefort

Henri Lancelot Voisin, sieur de La Popelinière, écrit en 1584 un traité sur l'Amiral de France, quelques mois après la parution de la première ordonnance de réelle envergure sur la Marine en France, comportant de nombreux articles sur cette haute charge. L'étude de l'édit ne relève pourtant nullement d'une commande royale. Pourquoi La Popelinière a-t-il produit cet écrit ? C'est l'un des objets de cet article qui s'attache, après l'évocation de quelques aspects biographiques et maritimes de l'auteur, à décrire et à analyser le contenu d'un traité qui constitue finalement l'un des tout premiers ouvrages d'histoire maritime français, et même encore à ce jour la seule étude centrée sur la fonction d'Amiral de France.

La Popelinière, originaire d'une famille de la petite noblesse poitevine, naît en 1541. Il mène de solides études de droit à Paris et à Toulouse. On peut d'ailleurs percevoir leur influence dans le contenu de son traité *L'Amiral de France*, où l'auteur privilégie à de nombreuses reprises les aspects purement juridiques. Ayant très tôt opté pour la religion réformée, il se met au service du parti huguenot, en menant à la fois une carrière d'homme d'armes, émaillée aussi bien de brillants succès que de cuisants échecs, et une activité politique. Il joue ainsi son rôle dans l'assemblée générale protestante de Millau en 1574, ou durant les États généraux de Blois de 1576. Ces activités s'étendent parfois au domaine maritime. En septembre 1575, il contribue à libérer l'île de Ré, dont il est alors nommé gouverneur. Cette réussite pousse les Rochelais à lui confier le commandement d'une flottille chargée de surprendre la flotte royale ancrée dans le port de Nantes. L'expédition échoue, tout comme quelques jours plus tard la tentative de capture de deux grands vaisseaux royaux à l'embouchure de la Loire.

Mettant un terme presque définitif, en 1577, à cette activité militaire et politique, La Popelinière décide de se consacrer à ses travaux intellectuels. Cela fait d'ailleurs plusieurs années qu'il s'intéresse de très près à l'histoire et à la géographie, puisque la première édition de son histoire des guerres civiles

paraît dès 1571¹. Ce sont en tout six ouvrages qui paraissent sous sa plume sur un délai d'une trentaine d'années, plusieurs d'entre eux bénéficiant d'une ou de plusieurs rééditions, ce qui témoigne de leur bon accueil. C'est surtout le cas de sa première œuvre de 1571. Il est en outre le traducteur de plusieurs œuvres de langue latine et italienne centrées sur la géographie, la cartographie et l'art militaire.

98 Au sein de cette œuvre, c'est surtout celle qu'a produite l'historien qui a été étudiée, suscitant en particulier une thèse et plusieurs articles au cours des années 1960 et 1970². Le géographe a moins retenu l'attention, bien que La Popelinière ait fait preuve d'au moins autant d'originalité en ce domaine. Étienne Clouzot, qui a consacré un article à un voyage maritime fait par La Popelinière du côté de l'île de Cordouan, quelques années avant l'édification du premier phare du royaume de France, déplorait déjà cet état de fait au début du siècle dernier³. Cela a évolué ces dernières années, grâce à Franck Lestringant et à l'étude d'Anne-Marie Beaulieu sur *Les Trois Mondes*, dont elle nous a récemment donné une édition dotée d'un bel apparat critique et d'une solide introduction⁴. Cette œuvre, parue en 1582, marque la réorientation de la carrière de La Popelinière, qui se consacre quelque temps à la géographie, après la condamnation que lui vaut en 1581 la parution de son histoire de France⁵. Elle a été prononcée par les magistrats de La Rochelle, à la demande du roi de Navarre, qui juge que l'historien réformé ne se montre pas suffisamment sévère avec le parti adverse. Cette évolution convient d'autant mieux à La Popelinière qu'elle correspond à ses goûts personnels, lui qui considère la géographie comme « œil droit et lumière naturelle » de l'histoire⁶. Elles se nourrissent selon lui des mêmes qualités essentielles, et les deux disciplines lui paraissent totalement complémentaires.

Dans *Les Trois Mondes*, qui se présentent en trois livres d'une cinquantaine de feuillets chacun, La Popelinière traite de la conception du monde par les Anciens, puis évoque les nouveaux territoires découverts par les Modernes, avant d'exposer son projet colonialiste. Il incite les Français à entreprendre une

1 Henri-Lancelot La Popelinière, *La Vraye et entière histoire de ces derniers troubles, advenus tant en France qu'en Flandres*, Cologne, A. Birckman, 1571.

2 George Wylie Sypher, *La Popelinière, Historian and Historiographer*, thèse dactylographiée, Cornell University, 1961; Myriam Yardeni, « La conception de l'histoire dans l'œuvre de La Popelinière », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 11, 1964, p. 109-126; Claude-Gilbert Dubois, « Les écrits théoriques de La Popelinière », *La Conception de l'Histoire au XVI^e siècle*, Paris, A.-G. Nizet, 1977, p. 124-153. Il est aussi beaucoup question de La Popelinière dans Georges Huppert, *L'Idée de l'histoire parfaite*, Paris, Flammarion, 1973.

3 Étienne Clouzot, « Un voyage à l'île de Cordouan au XVI^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. LXVI, 1905, p. 401-425.

4 Anne-Marie Beaulieu (éd.), *Les Trois Mondes de La Popelinière*, Genève, Droz, 1997.

5 Henri-Lancelot La Popelinière, *L'Histoire de France, enrichie de ses plus notables occurrences*, La Rochelle, Bibliothèque poitevine, 1587, 2 vol.

6 Henri-Lancelot La Popelinière, *Les Trois Mondes*, Paris, s.n., 1582, livre I, fol. 2v^o et 35v^o.

grande expédition vers le continent austral, qui commence ainsi sa riche carrière dans la littérature maritime française. Ce continent représente le troisième monde, le monde futur, encore inconnu, le premier monde étant l'Ancien Monde, le monde désormais bien connu, du moins en apparence – l'Europe, l'Asie et l'Afrique –, et le deuxième monde correspondant au Nouveau Monde, récemment découvert, l'Amérique, à laquelle, selon La Popelinière, la France doit renoncer, car elle a déjà fait l'objet d'une colonisation par des nations plus audacieuses⁷.

Au regard de ce qu'il propose dans ses ouvrages à dominante géographique, La Popelinière peut apparaître comme un intellectuel qui n'a jamais voyagé, mais ce n'est pas tout à fait conforme à la réalité. Ses déplacements maritimes sont difficiles à bien connaître et ont parfois suscité des hypothèses hautement fantaisistes, même de la part du pourtant très recommandable historien Charles de La Roncière⁸. Il semble bien toutefois qu'il ait participé à un voyage d'exploration sous les ordres du capitaine Trépigny, parti de La Rochelle en mai 1589 ; La Roncière le qualifie abusivement de « notre première expédition vers les terres australes ». La Popelinière n'aurait pas atteint l'hémisphère sud, vaincu par la maladie ou même par le simple mal de mer, et il dut retourner rapidement en France grâce aux bons soins d'un navire portugais⁹.

Cet échec découragea certainement La Popelinière de participer à une autre expédition et de mettre ainsi en application le programme qu'il avait lui-même défini, même s'il semble qu'il ait un moment songé à accompagner, en 1604, le voyage d'un navire de Hollande en direction de l'Asie. Il se contenta de périples plus modestes, en s'intéressant de près aux variations du littoral occidental à l'embouchure de la Gironde, nous laissant à ce sujet deux relations restées inédites, intitulées pour l'une *Estat de la mer sur les costes du pays de Medoc et Bourdelois dez le temps de l'Empire Romain*, et pour l'autre *La Garonne ou Gironde*¹⁰. La Popelinière est donc l'auteur d'écrits géographiques restés à l'état de manuscrits, où il associe, comme il l'aime tant, l'histoire et la géographie, et d'un texte intitulé *Les mémoires de Villegagnon* qui fait écho à ses *Trois Mondes* sur les explorations menées par les Français au cours du XVI^e siècle. La Popelinière a laissé de nombreuses notes à caractère géographique, en particulier sur la colonisation française en Floride et sur le rôle qu'y a joué

7 Cette évocation de trois mondes n'est pas nouvelle, puisque Mercator désigne déjà de cette façon en 1569 ces trois masses continentales.

8 Charles de La Roncière soutient, sans aucune preuve concrète à l'appui, que La Popelinière a cherché à tout prix à aller découvrir en personne les terres australes : voir son article « Les routes des Indes. Le passage par les pôles et l'isthme de Panama au temps de Henri IV », *Revue des questions historiques*, n.s., n° 32, 1904, p. 157-209, notamment p. 157-158.

9 Anne-Marie Beaulieu (éd.), *Les Trois Mondes de La Popelinière*, op. cit., p. 23-25.

10 *Ibid.*, p. 26.

le capitaine de Gourgues¹¹. Enfin, ses travaux de traducteur ont porté avant tout sur la géographie. Il est ainsi le premier à traduire en français l'*Atlas* de Mercator, publié à titre posthume en 1609 à Amsterdam. Il s'est aussi attaqué à la traduction de la célèbre description de l'Italie d'Alberti, restée toutefois à l'état de manuscrit. Ce n'est donc pas un hasard si La Popelinière est le seul géographe français à qui Richard Hakluyt fait l'honneur de ses *Principales Navigations* de 1589¹², et s'il ose en 1584 se lancer dans une étude sur l'Amiral de France, à la croisée de l'histoire et de la géographie : il possède la légitimité pour le faire. Même si La Popelinière n'entre ainsi pas tout à fait dans la catégorie des géographes de cabinet, il ne peut réellement mettre en application sa doctrine, qui préconise de toujours se déplacer pour observer les lieux décrits. Il doit donc se résoudre à recourir à des compilations.

100

Le même type de contradiction marque sa carrière d'historien, parfois à son corps défendant, souvent, semble-t-il, par simple négligence. Par exemple, dans son traité de méthodologie historique, *Histoire des Histoires*, il exalte l'histoire scientifique aux dépens des fictions littéraires, prône une sélection drastique de la matière historique et de ses sources, et propose de se référer avant tout aux textes officiels. Pourtant, lorsqu'on entre dans le détail de ses ouvrages et des sources qui les alimentent, on s'aperçoit qu'il donne fréquemment la parole à des chroniques pour le moins contestables. Ce défaut frappe quelquefois dans son traité sur l'Amiral de France, qui n'a jamais suscité jusqu'à présent auprès de la communauté scientifique l'intérêt des *Trois Mondes* : il a tout juste droit à quelques lignes dans un article de Myriam Yardeni sur les techniques historiques employées par La Popelinière¹³, ou dans les ouvrages de Frank Lestringant¹⁴, ainsi qu'à un bref commentaire dans la bibliographie maritime de Jean Polak, au même titre que tous les ouvrages français du XVI^e siècle sur la marine¹⁵.

Ce n'est pas inexplicable. D'une part, même s'il est un peu trivial de le souligner, les historiens ont eu une tendance naturelle à s'intéresser avant tout à leur domaine de prédilection, et ont largement privilégié ses ouvrages de méthodologie historique. D'autre part, il faut bien avouer que le traité de La Popelinière est affecté de graves défauts. Myriam Yardeni n'hésite pas à écrire dans son article sur La Popelinière historien que son *Histoire de France*

¹¹ *Ibid.*, p. 41.

¹² Frank Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage. L'Amérique et la controverse coloniale, en France, au temps des Guerres de Religion (1555-1589)*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990, p. 227 ; Hakluyt fait même figurer un large extrait de l'*Amiral de France* dans l'épître liminaire des *Principal navigations, voyages, traffiques and discoveries of the English nation*, Londres, chez G. Bishop, 1589, 2 vol.

¹³ Myriam Yardeni, « La conception de l'histoire dans l'œuvre de La Popelinière », art. cit., p. 122.

¹⁴ En particulier Franck Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage*, *op. cit.*

¹⁵ Jean Polak, *Bibliographie maritime française. Depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1914*, Grenoble, Éditions des Quatre Seigneurs, 1976, p. 197, n° 5311.

est médiocre, et elle emploie des termes encore plus durs pour son *Histoire des Histoires*¹⁶. À la lecture de son *Amiral de France*, il est bien difficile de donner totalement tort à cette critique sévère. Bien que de dimensions beaucoup plus modestes – l'ouvrage comporte tout juste 92 feuillets, outre les parties liminaires et l'index – La Popelinière y multiplie les répétitions et les digressions. Si la partie consacrée à l'étude de l'ordonnance de Marine de 1584 en est épargnée – et pour cause : c'est une paraphrase de l'édit – l'histoire des Marines française et étrangère, ou la comparaison des ordonnances de marine promulguées depuis les origines en sont particulièrement accablées. Les histoires particulières de chaque Marine sont encombrées d'anecdotes. En résumé, l'œuvre de La Popelinière souffre dans ses structures des défauts récurrents de son époque et, pour parler comme Numa Broc, verse dans le « bric à brac épistémologique de la Renaissance ».¹⁷

Mais il ne faut surtout pas noircir à l'excès La Popelinière et son œuvre. *L'Amiral de France*, même marquée par les travers de son époque, est une œuvre originale qui mêle à la fois histoire maritime, droit maritime, histoire institutionnelle et histoire des voyages, et mérite de sortir de l'oubli dans lequel elle est totalement tombée. Elle a connu lors de sa parution une diffusion suffisamment large pour que la Bibliothèque nationale de France en conserve quatre exemplaires¹⁸, et que, par exemple, la bibliothèque historique centrale de la Marine, à Vincennes, comme la bibliothèque municipale de Marseille en détiennent deux chacune. *L'Amiral de France* fait également partie de bibliothèques privées : certains exemplaires sont parfois signalés en vente.¹⁹

Entrons maintenant dans le détail de l'ouvrage, par le biais de l'un des deux exemplaires du fonds Marine de la bibliothèque du Service historique de la Défense à Vincennes, relié aux armes du duc de Penthièvre²⁰. *L'Amiral de France* se compose tout d'abord d'une partie liminaire de vingt-huit pages, constituée de la page de titre, avec un beau frontispice allégorique, une dédicace de trois pages, naturellement adressée à l'Amiral de France en titre, le duc de Joyeuse, nommé dans cette fonction par le roi en 1582, et un avant-discours de près de dix feuillets pour expliquer pourquoi l'auteur écrit en français. C'est

16 « Et les quelques mille pages de son *Histoire des Histoires* sont d'une longueur et d'une lourdeur insupportables, tandis que les innombrables répétitions et digressions lassent et désespèrent même le lecteur le mieux intentionné » (Myriam Yardeni, « La conception de l'histoire dans l'œuvre de La Popelinière », art. cit., p. 112).

17 Numa Broc, *La Géographie de la Renaissance*, Paris, CTHS, 1986, p. 97.

18 À noter que l'un des exemplaires de la Bibliothèque nationale est aux armes des frères Dupuy. Ceci n'a rien d'étonnant si l'on songe que Claude Dupuy était un grand ami de La Popelinière ; il est probable que ce dernier a remis à ses fils une grande partie de ses notes.

19 Début 2006, la librairie parisienne Giraud-Badin proposait ainsi à l'achat une édition originale à un prix approchant les 3 000 euros.

20 Service historique de la Défense, département Bibliothèque, fonds Marine, 14 J 79 et 15 P 32.

un sujet cher à La Popelinière, qui en fera l'un des fondements de la méthode qu'il développe dans son *Histoire des Histoires*. La partie liminaire se termine avec une table des matières qui s'étend sur trois pages, en reprenant le titre des 16 chapitres, et l'indispensable extrait du privilège accordé par le roi à l'éditeur Thomas Périer d'imprimer et de vendre *l'Amiral de France*. Ce privilège est daté du 8 août 1584.

Thomas Périer est un libraire parisien implanté comme tant d'autres rue Saint-Jacques. Il est mal connu et ne figure pas dans les grands répertoires d'éditeurs et de libraires parisiens. Il semble qu'il ait fait paraître une vingtaine d'ouvrages en français entre 1579 et 1587. Outre ses deux éditions de *L'Amiral de France*, en 1584 et en 1585, cet ensemble comprend quelques ouvrages historiques, dont une édition des mémoires de Commynes, mais aussi des recueils poétiques. Nous ne sommes donc pas vraiment en présence d'un éditeur spécialisé. À cette production en langue française, il convient d'ajouter

102

cinq ouvrages en latin. Étant données son implantation géographique et la chronologie de sa production, il paraît légitime de rattacher ce Thomas Périer aux éditeurs bien mieux identifiés que sont Adrien Périer et surtout Charles Périer, libraire calviniste ardent qui disparaît au moment de la Saint-Barthélemy. Le corps de l'ouvrage se compose de 92 feuillets, divisés en 16 chapitres, détaillés un peu plus loin. Pour clore l'ouvrage, La Popelinière l'enrichit d'un index « matières » d'excellente qualité, s'étendant sur une dizaine de pages, et de deux pages d'*errata*, correspondant, selon les termes de l'auteur, aux « obmissions et fautes survenues en l'impression », qui sont très nombreuses²¹. Au total, nous sommes donc en présence d'un ouvrage dont les parties annexes représentent près de 20 % de l'ensemble, ce qui est une proportion importante pour l'époque, même si c'est loin d'être un record. Ce n'est en tout cas pas un hasard, car cela s'accorde avec le caractère universitaire que La Popelinière veut conférer à cette œuvre, et cela répond aussi à l'objectif fondamental suivi par l'auteur : la mise en valeur de *l'Amiral de France*, d'où l'importance octroyée à la dédicace au duc de Joyeuse. Dans cette partie annexe, il est utile d'accorder un petit développement à l'avant-discours relatif à l'emploi de la langue française, car son contenu est révélateur des conceptions de La Popelinière. Selon lui, les auteurs modernes sont probablement les seuls à avoir préféré une langue étrangère à la leur, il trouve cela absurde. Il écrit même : « Y a-t-il plus beau moyen d'honorer son pays que faisant conoitre puis illustrer sa langue en tous endroits²² ? » La Popelinière fait

21 À noter que dans le second exemplaire de la bibliothèque centrale de la Marine (coté 15 P 32), ces deux éléments sont insérés entre le privilège et le corps de l'ouvrage, mais il semble que cela soit une exception.

22 Henri-Lancelot La Popelinière, *L'Amiral de France. Et par occasion, de celuy des autres nations, tant vieilles que nouvelles*, Paris, s.n., 1584, fol. IV v^o.

ici preuve d'un patriotisme que l'on retrouve plus loin dans sa négation du rôle important tenu par les marins étrangers dans la constitution de la flotte royale et dans son exaltation de la colonisation de nouvelles terres par la France. Ce n'est sans doute pas pour rien qu'il exalte la fonction d'Amiral de France, sans presque jamais parler de l'amiral de Guyenne ou de Levant. De manière générale, la piété monarchique de La Popelinière est omniprésente dans son œuvre.

L'essentiel de l'ouvrage reste cependant, bien entendu, le traité formé de 16 chapitres. Il peut être divisé en trois parties. La première se compose d'un long exposé sur l'histoire des principales Marines mondiales depuis l'Antiquité, en partant du principe qu'elles possédaient toutes un amiral, La Popelinière attribuant d'office ce terme à tout commandant d'armée navale. C'est pour lui l'occasion de retracer les grandes lignes des Marines grecque, phénicienne et romaine, en mettant à chaque fois en exergue ceux qu'il appelle leurs amiraux, après s'être lancé dans de savantes démonstrations basées sur les auteurs grecs et latins les plus illustres pour justifier à chaque fois cette appellation d'amiraux.

La Popelinière s'attache ensuite aux marines gauloise et franque. Pour l'auteur, qui a expliqué dès son introduction qu'il s'oppose formellement aux historiens qui affirment que l'Amiral de France est une création médiévale, c'est l'occasion d'exposer ce qu'il appelle « l'admirauté des premiers rois de France en Gaule²³ » et de la rattacher aux marines antiques. Après un court développement sur l'époque carolingienne, La Popelinière termine cette partie purement historique, la plus longue de l'ouvrage – puisqu'elle se développe sur plus de 40 feuillets – par un ample chapitre sur la Marine des rois Capétiens. Il y expose le rôle joué par les Croisades dans le développement de la Marine royale, l'importance tenue par les marins étrangers, même s'il cherche à plusieurs reprises à la minorer. Il insiste aussi sur la figure de Jean de Vienne, qui apparaît ainsi pour la première fois comme la référence navale de l'époque médiévale, avant de terminer rapidement sur son siècle, en se contentant presque, cette fois, d'aligner les noms des Amiraux de France de son temps. Pour celui qui espère trouver dans le traité de La Popelinière des explications détaillées sur ce qu'est l'Amiral de France au XVI^e siècle ou y découvrir l'évocation de sources maintenant perdues qui apporteraient des informations inédites sur la Marine de ce temps, c'est vraiment peine perdue...

Parvenu à l'époque contemporaine, La Popelinière enchaîne ensuite abruptement avec une étude détaillée de l'ordonnance de mars 1584 sur la Marine. Elle forme le cœur de l'ouvrage et sa deuxième partie, qui s'étend sur 17 feuillets. Pour une fois, La Popelinière tente un effort méritoire de synthèse, et choisit de présenter l'édit par matières. Comme l'écrit l'auteur en parlant

23 *Ibid.*, fol. 32.

de l'édit, « lequel paravant confuz en l'ordonnance qui en fut imprimée, avec plusieurs fautes qui empeschoient la signification des termes de la marine, nous avons tellement disposez par chapitres que la charge d'Amiral en sera beaucoup plus aisée à comprendre²⁴ ». Il faut bien avouer que cette partie de l'ouvrage est la plus facile à suivre. Il convient d'ajouter aussitôt que la plus-value offerte par la lecture de l'ouvrage de La Popelinière est finalement des plus réduites, car il se contente le plus souvent de paraphraser les articles de l'édit. Il n'en reprend jamais intégralement le texte original, qu'il nettoie de ses scories et de ses formules diplomatiques, mais en réutilise exactement les mêmes mots sans jamais les préciser ou les replacer dans leur contexte. La paraphrase touche également le préambule de l'édit, mais cet exemple est particulièrement intéressant, car il éclaire dès le départ les objectifs qu'il a poursuivis dans la publication de son ouvrage. Alors que l'exposé de l'édit royal de mars 1584 insiste sur le caractère primordial de la volonté du roi, comme c'est la règle, en précisant qu'il a simplement consulté « son très cher beau-frère le duc de Joyeuse, pair et amiral de France, nos principaux officiers de la marine de Ponant et aucuns notables personnages se connaissant au fait de la mer²⁵ », La Popelinière donne le rôle moteur à l'Amiral de France dans la constitution de l'édit. Il le décrit comme « conseillé de reigler les droits de charge si honorable et tant nécessaire à la Couronne, mieux qu'ils n'avoient esté²⁶ ».

Même s'il est évident que cela fait partie d'une option prise par La Popelinière, consistant à flatter le duc de Joyeuse chaque fois qu'il le peut, il n'a pas tort de réorienter ainsi l'exposé de l'édit si l'on songe que la période qui a suivi l'accession du duc à cette charge en 1582 a marqué un réel regain d'affirmation de la fonction. Avant l'édit de 1584, les lettres patentes royales du 1^{er} juin 1582 le nommant Amiral de France reprécisent déjà les droits et pouvoirs de cette charge²⁷, tandis que l'Assemblée des notables de Saint-Germain-en-Laye de 1583 rappelle les devoirs qui lui sont inhérents, mais les troubles qui ne font que s'accroître justement à partir de 1584 et la constitution définitive de la Ligue brisent bientôt ces efforts initiaux.

Dans la présentation qu'il fait de l'édit, La Popelinière justifie le titre de son ouvrage en commençant par évoquer les droits et pouvoirs militaires de

²⁴ *Ibid.*, fol. 49.

²⁵ Antoine Fontanon, *Édits et ordonnances des rois de France...*, Paris, Claude Morel, 1611, t. IV, p. 1119.

²⁶ Henri-Lancelot La Popelinière, *L'Amiral de France*, *op. cit.*, fol. 49.

²⁷ Malgré l'apparition de plus en plus fréquente de vastes ordonnances, la législation royale du XVI^e siècle continue d'être plus le résultat de dispositions particulières édictées au sein d'actes royaux que le résultat de la mise en œuvre de ces ordonnances; voir par exemple Alain Morgat, *Tenir son rang. Apanages et douaires royaux en France au XVI^e siècle (1498-1620)*, thèse de doctorat en histoire, université Paris-Sorbonne, 2005.

l'Amiral de France, respectant il est vrai l'ordre initial de l'édit. Certains sujets intéressent moins La Popelinière qui opère, par exemple, de nombreuses coupes dans les articles relatifs à la pêche et au commerce, alors que ceux-ci sont parfois quelques-uns des plus longs de l'édit²⁸. Il est vrai aussi qu'il est en droit de considérer que ces thèmes n'entrent que très indirectement dans le cadre de son étude.

Le dernier tiers de l'ouvrage est relativement hétéroclite, puisqu'il se compose d'une évocation de l'existence de quatre Amiraux en France, d'une petite étude sur le terme d'amiral, d'une très rapide évocation du droit d'amirauté, d'une présentation des ordonnances sur la Marine à travers l'histoire et le monde, visant essentiellement à démontrer que rien n'égale la récente ordonnance française sur la Marine, et, enfin, de ce qui semble vraiment intéresser La Popelinière et qui se situe dans le droit fil de ses *Trois Mondes*, un éloge de la navigation. Ce dernier chapitre, qui est également le plus long, s'intitule en effet : « Louange de la navigation. Avec un discours pour inciter les officiers de l'Amirauté et la jeunesse de ce royaume d'entreprendre quelques beaux voyages à l'honneur de cette nation²⁹ ».

Le chapitre consacré aux autres amiraux du royaume ressemble vraiment à une sorte de passage obligé ne motivant guère l'auteur. Il se contente de rappeler la constitution de ces autres amirautés, de manière d'ailleurs parfaitement exacte, mais n'entre pas du tout dans le détail des attributions respectives de chacun, sauf dans le cas du général des galères de France, qu'il assimile un peu rapidement à l'amiral du Levant. Il ne résout malheureusement pas la question, encore pendante aujourd'hui, des pouvoirs respectifs de ce capitaine général des galères et de l'Amiral de France sur la flotte royale³⁰...

Il convient de passer rapidement sur l'étude étymologique du terme d'amiral, où La Popelinière confronte les opinions des érudits mais cherche visiblement avant tout à réfuter l'origine arabe, sans pourtant l'affirmer ouvertement, faisant ainsi preuve de son chauvinisme récurrent, en dépit de l'objectivité qu'il s'attribue régulièrement. Il est, aussi, inutile de s'attarder sur sa rapide analyse du droit d'amirauté – qui fait quelque peu redondance avec l'étude de l'édit de 1584 – pour en arriver à la dernière partie, qui forme, ostensiblement, dans l'esprit de La Popelinière, le vrai cœur de son ouvrage, davantage que l'étude de l'Amiral de France et de ses droits. La Popelinière y déplore que,

²⁸ Bien que celui-ci s'intitule « Edict du Roy, contenant les ordonnances et reiglement de la jurisdiction de l'Admiraulté de France ».

²⁹ Henri-Lancelot La Popelinière, *L'Amiral de France*, op. cit., fol. 77v^o-92v^o.

³⁰ Étienne Taillemite, « Les ordonnances de marine au XVI^e siècle », dans Philippe Masson et Michel Vergé-Franceschi (dir.), *La France et la mer au siècle des grandes découvertes*, Paris, Tallandier, 1993, p. 55-68.

malgré des moyens humains exceptionnels, la France soit à la traîne de ses voisins dans la découverte de nouveaux territoires. Il fait de nouveau montre de l'hispanophobie sensible dans *Les Trois Mondes*, mais ne fait pour autant aucune concession à la frilosité française dans le domaine maritime. Il veut vraiment pousser ses compatriotes à s'engager dans une voie maritime qu'ils ont par trop négligée. On n'en est pas encore à 1626 et au *Mémoire du chevalier de Razilly* adressé à Richelieu, avec ses phrases bien connues³¹, mais les propos de La Popelinière dans ce chapitre montrent bien que ce type d'opinion n'apparaît pas brutalement au XVII^e siècle.

106

La Popelinière le fait, lui, en exhortant l'Amiral de France à prendre la tête de ce mouvement. Ce choix est mûrement réfléchi de sa part. Deux ans après la parution des *Trois Mondes*, il ne s'est sans doute encore pas réellement penché sur les moyens nécessaires pour entreprendre son projet de colonisation de la terre australe par les Français. Même s'il encourageait au départ l'initiative privée, il pressent que seule une volonté politique émanant directement de la monarchie peut en être le levier, et nul autre ne peut mieux donner cette impulsion que le chef de la Marine.

Cet ouvrage et son thème central, l'Amiral de France, apparaissent finalement pour La Popelinière comme un outil de sa volonté, et non pas comme un but en soi. C'est bien pour cela que ce travail est contestable et que le plus souvent ni l'historien ni le curieux n'y trouvent ce qu'ils y cherchent. Cela ne lui retire pas pour autant tout mérite, y compris dans le domaine d'étude attendu au départ, car le contenu de nombreux chapitres est parfaitement conforme à la réalité historique. En outre, il a présenté lors de sa parution le grand avantage d'offrir, au moins à un public éclairé, des connaissances sur l'histoire et le droit maritimes, sans parler de sa flamme peut-être contagieuse pour les voyages de découverte.

À noter enfin que La Popelinière n'est pas totalement dupe de son propre discours. Il sait parfaitement que les Amiraux de France de son siècle ont tous été des terriens et non pas des hommes de mer³². Ce n'est certainement pas un hasard s'il consacre un sous-chapitre à la question de la compatibilité entre les compétences sur terre et sur mer. Il place habilement cette petite étude dans un chapitre sur les Marines de l'Antiquité mais il est évident qu'il pose ainsi de manière sous-jacente la question pour sa propre époque.

31 Par exemple, « Ceux qui ont gouverné l'Etat ci-devant se sont moqués de la navigation » : voir Léon Deschamps, « Un colonisateur du temps de Richelieu, Isaac de Razilly, biographie, mémoire inédit », *Revue de géographie*, vol. 19, 1886, p. 374-383.

32 Michel Vergé-Franceschi, « Les amiraux de France : 1492-1592 – Treize terriens », dans Philippe Masson et Michel Vergé-Franceschi (dir.), *La France et la mer au siècle des grandes découvertes*, op. cit., p. 177-191.

Il apparaît aussi que La Popelinière, déçu du peu d'écho reçu par ses propositions de colonisation australe formulées dans ses *Trois Mondes*, tente d'exploiter l'affirmation ponctuelle de la fonction d'Amiral de France par le duc de Joyeuse en proposant de donner à celui-ci un rôle moteur dans le projet. Dans cette optique, il choisit de consacrer une étude historique à cette charge prestigieuse, ce qui lui donne l'occasion rêvée de la dédicacer à l'Amiral de France et de s'adresser directement à lui afin qu'il soutienne ses projets. Il est difficile de savoir si La Popelinière a rencontré le duc de Joyeuse pour les lui présenter de vive voix. Ce qui est certain, c'est que les exhortations de l'historien poitevin n'ont pas abouti : l'expédition menée par le capitaine Trépigny fut dotée de moyens beaucoup trop modestes pour pouvoir correspondre aux visions de La Popelinière et ce fut, de plus, un échec total.

À l'aube du xvii^e siècle, les marins français portèrent plutôt leurs efforts vers le nord du continent américain, dans la voie tracée quelques décennies plus tôt par Cartier et Roberval. La Popelinière n'eut ainsi pas plus de succès dans ses exhortations colonialistes qu'il n'eut de continuateur dans la méthode historique définie dans son *Histoire des Histoires*. Il n'en reste pas moins que son traité sur l'Amiral de France marque une tentative originale de mise en valeur d'une charge importante mais trop souvent mal ou peu exercée, tentative malheureusement restée elle aussi sans lendemain.

BIBLIOGRAPHIE SUR LES AMIRAUTÉS ET LEUR ENVIRONNEMENT

- Éric BARRÉ, « Notes sur l'Amirauté de France en Normandie au Moyen Âge », *Chronique d'histoire maritime*, n° 61, décembre 2006, p. 12-22.
- , Direction du colloque « Amirauté, amiral. De l'émir de la mer aux amiraux d'aujourd'hui ». Certaines communications de ce colloque, qui s'est tenu à Granville les 21-23 septembre 2006, sont publiées dans le présent numéro de la *Revue d'histoire maritime* consacré aux Amirautés.
- Alain BERBOUCHE, *La Justice militaire maritime de la France à la fin de l'Ancien Régime, d'après la correspondance administrative du Marquis de Castries (1780-1787)*, Vincennes, SHM, 1994.
- , « L'œuvre judiciaire pénale du maréchal de Castries, secrétaire d'État de la Marine et des colonies du roi Louis XVI (1780-1787) », *Neptunia*, n° 199, 3^e trimestre 1995, p. 39-54.
- , « Un procès politique dans la Marine royale : le conseil de guerre extraordinaire tenu à Lorient en 1783-1784 pour juger la défaite de Grasse à la bataille des Saintes (12 avril 1782) », *Neptunia*, n° 205, 1^{er} trimestre 1997, p. 15-27.
- , « La justice criminelle de la Marine royale sous le règne de Louis XVI », *Revue historique du droit français et étranger*, t. 7, n° 2, avril-juin 1997, p. 215-236.
- , « La prévôté de la Marine française au XVIII^e siècle », *Revue historique des armées*, n° 4, 1998, p. 79-86.
- , « La justice militaire portuaire à la fin de l'Ancien Régime. Des juridictions d'exception en difficulté », dans Gérard Le Bouëdec et François Chappe (dir.), *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2000, p. 339-346.
- , « Entre la plume et l'épée. La justice de la Marine française au temps de la guerre d'Amérique », *Chronique d'histoire Maritime*, n° 46, mars 2002, p. 9-21.
- , *Marine et justice, la justice criminelle de la Marine française sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2010.
- Henri BOURDE DE LA ROGERIE, « Origine et organisation des sièges d'Amirauté établis en Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, vol. 29, 1902, p. 223-250.
- Henri-François BUFFET, « ZID Amirauté de France », dans *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, Paris, Imprimerie nationale, 1958, p. 255-282.
- Robert BUSSON, *Les Établissements de pêche et le domaine public maritime. Aperçu historique*, Paris, Librairie Baudouin, 1988.

- Alain CABANTOUS, *Les Côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France (1680-1830)*, Paris, Fayard, 1993.
- Jean Christophe CASSARD, « Frontière de mer et marine ducale : l'exemple breton. Fin xv^e-début xvi^e siècle », dans *Défense des côtes et cartographie historique* [124^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques], Paris, CTHS, 2002, p. 33-51.
- Jean CHADELAT, « L'élaboration de l'ordonnance de Marine d'août 1681 », *Revue d'histoire du droit*, n° 32, 1954, p. 74-98 et 228-253.
- Emmanuelle CHARPENTIER, *Le Peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au xviii^e siècle*, Rennes, PUR, 2013.
- Sylvain COINDET, *Les Paroisses littorales face aux naufrages dans l'Amirauté de Cornouaille (1721-1740)-(1740-1790)*, mémoire de maîtrise, université de Bretagne-Sud, 2001.
- , *Gens de mer et naufrage littoral en Bretagne au xviii^e siècle*, mémoire de DEA, université de Bretagne-Sud, 2002.
- , « Le temps du naufrage : une triple vision de l'évènement de Cornouaille (1727-1790) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2012, p. 73-94.
- , « Maritime accidents in the 18th-Century Brittany », Third European Congress on world and global history, Londres, 14-17 avril 2011, à paraître.
- , « Le sauvetage en mer à la pointe de Bretagne au xviii^e siècle : entre impuissance, législation et adaptation », colloque « Le sauvetage en mer », Royan, 2011, à paraître.
- Joachim DARSEL, *L'Amirauté de Bretagne, des origines à la Révolution de 1789*, thèse de doctorat ès-lettres, université de Paris, 1954, édité sous la direction de Gérard Le Bouëdec dans *L'Amirauté en Bretagne des origines au xviii^e siècle*, Rennes, PUR, 2012.
- , *Morlaix, siège particulier de l'évêché de Tréguier (1691-1791)*, thèse complémentaire, université de Paris, 1954.
- , « Essai sur l'origine de la juridiction d'Amirauté en Normandie », *Revue historique du droit français et étranger*, 1955, p. 155-156.
- , « Les sociétés de pensée à Morlaix à la fin du xviii^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1956, p. 81-118.
- , « Une vieille institution malouine, le baillage des eaux », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1959, p. 65-80.
- , « Du droit de prise, d'hier à aujourd'hui », *Revue d'histoire du droit*, 1960, n° 3, p. 489-491.
- , « Le pillage du Neptune (1792) », *Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère*, t. 88, 1962, p. 311-318.
- , « La protection des flottes du vin au Moyen Âge dans la Manche et l'Atlantique », *Bulletin philologique et historique*, 1963, p. 461-483.
- , « Quelques dessous de la guerre de course et des armements neutres », *Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère*, t. 89, 1963, p. 15-34.

- , « Les conditions du métier de la mer au Moyen-Âge dans les ports du Ponant », *Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère*, 1963, p. 461-483.
- , « Du droit de prise d'hier à aujourd'hui », *Revue d'histoire du droit*, 1960, p. 489-491.
- , « Les seigneuries maritimes en Bretagne », *Bulletin philologique et historique*, vol. 1, 1966, p. 35-59.
- , « Contribution de la Bretagne à l'élaboration d'un droit de la mer », *Bulletin philologique et historique*, vol. 1, 1966, p. 1-14.
- , « L'assistance publique à Morlaix sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 92, 1966, p. 67-116.
- , « L'Amirauté de Cornouaille », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 42, 1967, p. 5-23.
- , « La lieutenance d'Amirauté du Mont Saint-Michel (1441) », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 45, 1968, p. 291-296.
- , « La paroisse de Plestin aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 42, 1968, p. 77-91.
- , « L'Amirauté de la Rochelle », *Revue d'histoire du droit*, 1969, p. 602-603.
- , « L'Amirauté en Normandie », *Annales de Normandie*, t. 19, 1969, p. 291-306 ; t. 20, 1970, p. 3-19 ; t. 21, 1971, p. 165-185 ; t. 22, 1972, p. 105-131 ; t. 23, 1973, p. 39-56 et 115-149.
- , « L'Amirauté en Normandie: amirautés de Grandcamp, Carentan et Isigny », *Annales de Normandie*, n° 3, 1981, p. 219-238.
- , « L'Amirauté de Léon (1691-1792) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 103, 1975, p. 127-162.
- , « La vie maritime sur les côtes du Léon sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 103, 1976, p. 163-188.
- , « L'Amirauté de Saint-Brieuc », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 102, 1975, p. 63-88.
- Frédéric DAVANSANT, *L'Amirauté de Nantes au criminel*, mémoire de DEA d'histoire du droit, université de Rennes 1, 1996, 142 p. + XVI pièces annexes reprographiées in-4°.
- , *Justice et criminalité maritime au dernier siècle de l'Ancien Régime. La jurisprudence pénale des sièges particuliers d'amirauté établis en Bretagne (1679-1791)*, thèse de doctorat en droit, université de Rennes 1, 2003, 463 p. + XXIII pièces annexes reprographiées in-4°.
- Jean Marc DAVID, *L'Amirauté de Provence et des Mers du Levant*, Marseille, Imprimerie d'A. Ged, 1942.
- C. DEMAY, *L'Exercice des droits d'Amirauté en Bretagne sous l'Ancien Régime*, mémoire de DEA, université Panthéon-Assas, 1999.
- Émile DU CREST DE VILLENEUVE, « Essai historique sur la défense des privilèges de la Bretagne concernant l'Amirauté depuis son union à la France jusqu'à l'ordonnance de 1681 », *Bulletin de l'Association bretonne*, 1897, p. 280-311.

- Raymond FRAVAL DE COATPARQUET, *L'Amirauté de Saint-Brieuc, une juridiction complexe (1776-1792)*, mémoire pour le DEA d'histoire du droit, Faculté de droit et de sciences politiques de l'université de Rennes 1, 1994, 280 p. dont de nombreuses pièces annexes intégrées reprographiées in-4°.
- Alan JAMES, « Les amirautés à l'époque de Richelieu », dans Gérard Le Bouëdec et François Chappe (dir.), *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2000, p. 145-150.
- , *The Navy and the Government in the early modern France, 1572-1661*, London, Royal Society/Boydell Press, 2004.
- Alain GERARD (dir.), *Les Vendéens et la mer, de la Grande Pêche au Vendée Globe*, La Roche-sur-Yon, Centre de recherche historique vendéen, 2008.
- Marcel GOURON, *L'Amirauté de Guyenne depuis le premier amiral anglais en Guienne jusqu'à la Révolution*, Paris, Sirey, 1938.
- C. GUEGUEN, *Au moindre accident... Tableau de l'activité de police et de justice de l'Amirauté de Saint-Malo (1762-1792)*, mémoire de maîtrise, université de Rennes 2, 1997.
- Dominique GUILLEMET, *Les Îles de l'ouest (XVII^e-XVIII^e siècles) de Bréhat à Oléron*, La Crèche, Geste Éditions, 2000.
- Jean François HENRY, *L'île d'Yeu à la fin de l'Ancien Régime (1661-1715), un demi-siècle d'histoire locale*, La Roche-sur-Yon, Société d'émulation de la Vendée, 1981.
- , *Des marins au siècle du Roi Soleil: l'île d'Yeu sous le règne de Louis XIV*, Janzé, Yves Salmon, 1982.
- Jean Pierre HIRRIEN, *Naufages et pillages en Léon (1681-1815)*, Morlaix, Skol Vreizh, 2000.
- Michael JONES, « L'amirauté et la défense des côtes de Bretagne à la fin du Moyen Âge », dans *Défense des côtes et cartographie historique*, Paris, CTHS, 2002, p. 17-32.
- Olivier LEVASSEUR, *Le Trégor au siècle de l'Amirauté (1691-1791)*, mémoire de DEA, université de Rennes 2, 1990.
- , *Les Usages de la mer dans le Trégor du XVIII^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, université de Rennes 2, 2000.
- Gérard LE BOUËDEC, « L'État et le cabotage en France et en Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans Gérard Le Bouëdec et François Chappe (dir.), *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2000, p. 383-394.
- , « Le port comme lieu de conflit d'autorité (XVI^e-XIX^e siècles) », en collaboration avec Sylviane Llinares, Cahier n° 1 du CRHQ de l'université de Caen, *Les Conflits d'autorité dans l'administration urbaine*, 2009, p. 129-148.
- , « Le rapport à la mer des Bretons », dans *Encyclopédie de la Bretagne*, Rennes, EURL Encyclopédie de la Bretagne, 2013, p. 643-669.
- , « L'État et le littoral breton », en collaboration avec Christophe Cerino, dans *Encyclopédie de la Bretagne*, Rennes, EURL Encyclopédie de la Bretagne, 2013, p. 267-283.

- (dir.), *L'Amirauté en Bretagne, des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2012.
- Samuel LE GOFF, *L'Amirauté de Vannes (1691-1792), un tribunal et ses officiers*, mémoire de DEA, université de Rennes 2, 1998.
- A. LE MASSON, *Société et criminalité dans le port de Nantes au XVIII^e siècle (1699-1723)*, mémoire de maîtrise, université de Rennes 2, 1989.
- Marie Pierre LE MENTEC, *Les Pilotes lamenieurs dans les Amirautés de Vannes et de Lorient au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, université de Bretagne-Sud, 1999.
- Sandrine LE MOAL, *Les Officiers des juridictions extraordinaires à Vannes, au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, université de Bretagne-Sud, 1999.
- Denis LIEPPE, *Pêches et pêcheurs du domaine maritime aquitain ; Procès verbaux des visites de François Le Masson du Parc, Inspecteur général des pêches du Royaume*, Bordeaux, Éditions de l'Entre-deux-mers, 2004.
- Sylviane LLINARES, *Les Amirautés et la politique maritime de la France sous Louis XVI : Enquête, réforme et modernisation autour de l'inspection Chardon (1781-1785)*, Habilitation à diriger les recherches, université de Bretagne-Sud, 2011, à paraître.
- Michel-Albert LUC, « René Josué Valin, procureur et avocat du roi à l'Amirauté de La Rochelle, un juriste influent en matières de naufrages, bris et échouements », *Revue d'Aunis et de Saintonge*, 2001, p. 289-301.
- , « Les gens de mer dans l'île de Ré au XVIII^e siècle », thèse de doctorat en histoire, université de Poitiers, 2005.
- Léon-Robert MENAGER, « *Amiratus* ». *L'Émirat et les origines de l'Amirauté (X^e-XII^e siècles)*, Paris, SEVPEN, 1960.
- Pierre MARTIN, *Les Fermiers du rivage : droits maritimes, seigneurs, fermiers et fraudeurs en Bretagne sous l'Ancien régime*, thèse de doctorat en histoire, université de Bretagne-Sud, 2003.
- Michel MOLLAT, « L'État capétien en quête d'une force navale », dans André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, t. 1, *Des origines à 1715*, Paris, PUF, 1992, p. 107-123.
- Jean Louis MONVOISIN, « Le département maritime de Nantes sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire Atlantique*, t. 134, 1999, p. 187-201.
- Jean Yves NERZIC, *La Place des armements mixtes dans la Mobilisation de l'arsenal de Brest et ses moyens sous les deux Pontchartrain (1688-1697 et 1701-1713)*, thèse de doctorat en histoire, université de Bretagne-Sud, 2009.
- Jacques PERET, *Naufrages et pillages d'épaves sur les côtes charentaises*, La Crèche, Geste Éditions, 2004.
- M. RASSE, *L'Amirauté de Marennes (1756-1762)*, mémoire de maîtrise, université de Poitiers, 1994.
- Hugues RICHARD, « La réforme de la justice pénale maritime par l'Assemblée constituante », dans *Histoire maritime : thalassocraties et période révolutionnaire*, Paris, CTHS, 1989, p. 7-25.

- Anne-Catherine RIO, *Crimes et délits de la mer sous l'Ancien Régime (d'après les fonds criminels du Parlement de Bretagne)*, mémoire de DESS d'histoire du droit, université de Rennes 1, 1972.
- Christian SCHNAKENBOURG, *L'Amirauté de la France à l'époque de la monarchie administrative (1669-1792)*, thèse de doctorat en droit, université Panthéon-Assas, 1975.
- Étienne TAILLEMITE, *Colbert, Secrétaire d'État de la Marine et les réformes de 1669*, Paris, Académie de Marine, 1970.
- , « L'importance de l'ordonnance de 1681 dans les réformes maritimes de Colbert », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 28, 2001, p. 149-154.
- Marie Claire THEURKAUFF, « Naufrageurs et pilleurs sur les côtes de Cornouaille au XVIII^e siècle (1723-1791) », *Bulletin de la société finistérienne d'histoire et d'archéologie*, 1978, p. 75-106.
- Vincent TOUZÉ, *Les Populations littorales face aux pouvoirs : le refus des pouvoirs dans le Golfe du Morbihan au XVIII^e siècle*, mémoire de DEA, universités de Rennes 2 et de Bretagne-Sud, 2000.
- René Josué VALIN, *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681, où se trouve la Conférence des anciennes Ordonnances, des Us & Coutumes de la Mer, tant du Royaume que des Pays étrangers, & des nouveaux Réglemens concernant la Navigation & le Commerce maritime...*, La Rochelle, Chez Jérôme Legier, 2 vol., 1766.
- Morgane VARY, *Intégration sociale des populations marginales sur le littoral breton au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, université de Bretagne-Sud, 2007.
- Marie Anne VENDROY, « La loi et le rivage d'après l'ordonnances de 1681 et le commentaire de Valin », dans Gérard Le Bouëdec et François Chappé (dir.), *Représentations et images du littoral*, Rennes, PUR, 1998, p. 55-65.
- André ZYSBERG, « La soumission du rivage aux volontés de l'État royal », dans Martine Acerra, Jean-Pierre Poussou, Michel Vergé-Franceschi et André Zysberg, *État, Marine et sociétés*, Paris, PUPS, 1995, p. 439-455.